

La reconnaissance du rôle moteur des Régions à l'export

Les Régions ont à cœur d'accompagner les entreprises de leur territoire sur les marchés internationaux. Les mesures annoncées par le Premier ministre ce jour à Roubaix, construites en concertation étroite entre le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), les Régions et l'opérateur Business France, vont permettre d'être plus efficaces dans le soutien à l'export des entreprises françaises.

Les Régions sont placées **au cœur du dispositif** et pourront mettre à disposition des entreprises de leur territoire **un parcours export unique et les dispositifs associés**. Les équipes de Business France apportent leurs ressources propres et leur expertise internationale et la diplomatie économique du MEAE assure la coordination des opérations dans les pays cibles. Les CCI sont amenées à jouer un rôle de premier plan de par leur compétence et leur maillage dans l'accompagnement terrain des entreprises (Sensibilisation, Formation, etc..).

C'est dans le même esprit que les Régions désirent apporter toute leur contribution au projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) actuellement en cours de préparation. En effet, **le développement économique et le soutien à la croissance des entreprises sont au cœur de leurs compétences et de leur préoccupation**. La connaissance fine des besoins des entreprises et les larges concertations conduites par les Régions depuis 2016 ont permis d'élaborer des stratégies de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et de proposer des outils et des dispositifs adaptés aux besoins de leurs entreprises.

Les Régions ont fait part de leurs propositions au gouvernement. Les Régions appellent, par exemple, à une ouverture plus large du Mécénat d'entreprise pour permettre aux entreprises un meilleur ancrage sur leur territoire, à une clarification du rôle de Bpifrance pour faire en sorte que sa doctrine d'intervention soit plus en lien avec les stratégies d'accompagnement territorial des Régions et permette mieux de compenser les carences de marché. Elles invitent aussi le gouvernement à réfléchir avec elles à l'identification anticipée des entreprises en difficulté pour définir en amont des stratégies d'accompagnement mieux ciblées.

En matière de développement économique, l'Etat doit se recentrer sur son rôle de stratège en charge notamment des relations avec les grands groupes et de l'adaptation de la fiscalité. **Seule une action concertée entre l'Etat et les Régions permettra d'accompagner nos entreprises dans leur politique d'innovation, de croissance et de développement à l'international.**